

L'assurance vie universelle Générations de l'Équitable^{MD}

Une assurance vie et des placements flexibles – à votre façon.



Pourquoi une assurance vie universelle?

L'assurance vie universelle est une solution d'assurance vie permanente qui fournit une protection à vie garantie. Elle comprend une partie placement avec des économies d'impôt intégrées.

L'assurance vie universelle peut changer selon vos besoins et il s'agit du type d'assurance vie le plus flexible que vous pouvez souscrire.

- Avec votre conseillère ou conseiller, faites des choix de contrat d'assurance vie universelle qui conviennent à vos besoins précis.
- L'assurance vie universelle vous permet d'investir dans des options de placement qui conviennent à vos objectifs financiers et de le faire de façon fiscalement avantageuse¹.
- L'assurance vie universelle vous permet de vous adapter aux changements de la vie en vous laissant payer le montant de prime que vous choisissez¹. Vous n'avez qu'à vous assurer que la prime payée couvre les frais mensuels requis.
- L'assurance vie universelle prévoit le versement d'une prestation de décès libre d'impôt à vos bénéficiaires, ce qui en fait un bon choix pour la planification successorale.

Les contrats d'assurance vie universelle ont quatre caractéristiques principales :



Choix de placement



Prime flexible



Économies d'impôt



Assurance vie

L'assurance vie universelle vous convient-elle?

L'assurance vie universelle est idéale pour les clients qui ont un besoin d'assurance à vie et qui souhaitent :

- faire fructifier leur actif en accumulant une valeur dans leur compte;
- faire leurs propres choix de placement;
- que leurs placements fructifient d'une façon fiscalement avantageuse;
- que la prestation de décès du contrat soit versée à leurs bénéficiaires libre d'impôt.

Comment l'assurance vie universelle fonctionne-t-elle?

Choisissez le montant de votre prime et de votre assurance.

Votre conseillère ou conseiller vous aidera à décider du montant d'assurance dont vous avez besoin et la prime que vous payez en fonction de votre objectif. Vous devrez vous assurer que la valeur du compte soit toujours suffisante pour payer les frais mensuels.

Vous pouvez choisir l'option du coût de l'assurance **temporaire renouvelable annuellement (TRA)** pour vous aider à accumuler une valeur du compte initiale plus élevée. La structure **TRA** implique que le coût de l'assurance augmentera chaque année. Ou choisir l'option du **coût de l'assurance uniforme (CDA)**. Comparativement à l'assurance TRA, le taux du CDA uniforme sera plus élevé à l'établissement du contrat, mais n'augmentera jamais.

Si vous le souhaitez, vous pouvez payer une prime supplémentaire pour aider la valeur de votre compte à augmenter plus rapidement (jusqu'à la limite d'exonération fiscale¹ permise par le gouvernement). Plus tard, si nécessaire, vous pouvez mettre sur pause les paiements de la prime tant que la valeur de votre compte est suffisante pour couvrir les frais mensuels².

Choisissez ce dans quoi vous investissez

Une variété de placements sont offerts pour convenir aux objectifs et préférences de risque multiples de tous les investisseurs.

Tirez profit de la croissance avec avantages fiscaux de la valeur de votre contrat

L'argent dans votre régime d'assurance vie universelle croîtra de façon fiscalement avantageuse – la croissance ne sera pas imposable tant qu'elle demeure à l'intérieur des limites établies par le gouvernement.

Accédez à votre argent quand vous en avez besoin

Vous pouvez retirer une partie de la valeur de votre compte ou prendre un congé de prime², à condition de couvrir les frais mensuels. Ou vous pouvez demander une avance sur contrat si vous avez besoin d'argent³.

Planifiez votre héritage

Planifiez exactement qui recevra la prestation de décès de l'assurance vie universelle.

L'assurance vie universelle Générations de l'Équitable^{MD} – assurance vie et placements adaptés à vos besoins.

- Choisissez votre propre composition de placements.
 - Les options comprennent, le compte à intérêt quotidien, les comptes de dépôt garanti⁴, et les options de dépôt à intérêt variable (ODIV)⁵.
- Un boni sur placements est compris, ce qui peut augmenter la valeur de votre compte.
- Voyez comment se portent vos placements en consultant la page [Taux et rendement](#) sur notre site Web.
- Ajoutez une couverture supplémentaire facultative, comme l'assurance temporaire ou l'assurance maladies graves, selon vos besoins.
- Personnalisez votre contrat davantage avec votre conseillère ou conseiller au fil des événements de la vie ou lorsque vos objectifs changent.

Vous avez des questions?

Pour tout autre renseignement, demandez à votre conseillère ou conseiller de vous envoyer notre [Guide du client sur l'assurance vie universelle Générations de l'Équitable](#).

Demandez à votre conseillère ou conseiller de vous montrer comment l'assurance vie universelle Générations de l'Équitable peut vous convenir.

Notes de fin

- ¹ Chaque année, l'Équitable vérifie pour s'assurer que la valeur de votre compte ne dépasse pas ce que le gouvernement permet. Cela permet de maintenir l'exonération d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Si la valeur du compte dépasse la limite, l'Équitable augmentera la couverture jusqu'au montant nécessaire et permis. Si le contrat n'est toujours pas exonéré d'impôt, l'argent supplémentaire sera déposé dans un compte séparé, qui s'appelle le compte auxiliaire, et tout intérêt qui y est gagné est imposable.
- ² Si les primes ne sont pas payées, la valeur du compte sera utilisée pour couvrir les frais mensuels de la couverture. Si, à tout moment, la valeur du compte n'est pas suffisante pour couvrir les frais mensuels de la couverture, la ou le titulaire de contrat devra continuer ou reprendre les paiements de la prime afin de maintenir la couverture en vigueur.
- ³ La valeur de rachat de votre contrat peut être accessible au moyen d'un retrait, d'une avance sur contrat ou d'un rachat du contrat. Elle pourrait être imposable et un feuillet d'impôt pourrait être émis. Certaines restrictions et certains changements peuvent s'appliquer. Pour tout autre renseignement, consultez votre contrat d'assurance.
- ⁴ L'Équitable établira le taux d'intérêt porté au crédit du compte à intérêt quotidien et des comptes de dépôt garanti de temps à autre. Le taux d'intérêt versé ne sera jamais négatif.
- ⁵ Demandez à votre conseillère ou conseiller une copie de notre document [Options d'épargne et de placements de l'assurance vie universelle Générations de l'Équitable \(no 2055FR\)](#) qui présente les fonds offerts. Les placements dans les options de dépôt à intérêt variable NE SONT PAS GARANTIS. Les options de dépôt à intérêt variable NE SONT PAS des fonds communs de placement, des fonds distincts ou des indices. Vous N'ACHETEZ PAS d'unités de fonds de placement ou d'un autre titre. Vous déposez des fonds qui rapportent de l'intérêt au même titre que les fonds généraux de l'Équitable. L'intérêt gagné sur les options de dépôt à intérêt variable peut être positif ou négatif.

Ce document ne constitue pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Nous recommandons aux lecteurs de demander l'avis d'une professionnelle ou d'un professionnel avant l'adoption de toute stratégie de placement ou d'assurance. Même si l'Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir l'exactitude des renseignements contenus dans le présent document, le contrat d'assurance prévaut dans tous les cas.